

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE  
DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical  
Délibération de la séance du lundi 16 décembre 2024  
En visioconférence

Membres du comité syndical				Délibération n° 2448
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Autorisation de demande de subvention auprès de la DRAC pour l'exercice 2025
9	4	3	5	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Non

**Président :** Monsieur Stéphane Frioux

**Présent(e)s :** Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne  
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon  
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon  
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon

**Pouvoirs :** Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à M. Frioux  
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne, à Mme Lagarde  
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne, à M. Dalby

**Excusé(e)s :** Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne  
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne  
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne  
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne  
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

Transmission à la Préfecture le 18 décembre 2024

**Délibération n°2448 - Autorisation de demande de subvention de fonctionnement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes, au titre du soutien aux conservatoires pour l'exercice 2025**

Mesdames, Messieurs,

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique de Villeurbanne est éligible à l'octroi d'une subvention de fonctionnement de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Région Rhône-Alpes, dans le cadre de son soutien aux conservatoires, sur l'exercice budgétaire 2025.

Il est proposé aux membres du Syndicat Mixte de Gestion d'approuver ladite demande de subvention faite à hauteur de 74 000€ (soixante-quatorze mille) et dont le dossier sera remis à la DRAC avant le 31 décembre 2024.

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la demande de subvention et autorisent le Président à la signer.

Stéphane FRIOUX  
Président du Syndicat Mixte de Gestion  
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique  
Villeurbanne

**Syndicat Mixte de Gestion**

de l'Ecole Nationale de Musique  
de Villeurbanne

46, cours de la République  
69100 Villeurbanne  
Tél. 04 78 68 98 27